



AGIR POUR L'EMPLOI ET LES SALAIRES

Force Ouvrière négocie pour tous les salariés les avancées de la convention collective nationale de la coiffure et de l'esthétique, avec, notamment, la grille des salaires, la prise en charge des frais de santé, la prévoyance...

Adhérer à FO, c'est permettre à notre organisation syndicale de peser davantage sur les négociations afin de porter vos revendications et améliorer vos droits au quotidien et pour l'avenir.

Ce que FO obtenu dans la convention collective de la coiffure

- > La prise en charge des frais d'outillage par l'employeur, c'est **FO**
- > Amélioration des frais de santé, c'est **FO**
- > Une nouvelle classification, c'est **FO**
- > L'extension de la convention collective pour vos collègues dans les DOM-TOM, c'est **FO**
- > La réduction de la carence pour bénéficier du complément de salaire de la prévoyance en cas d'arrêt maladie porté à 91 jours au lieu de 180 jours (signé par FO en juillet 2013), c'est **FO**
- > La réduction de l'ancienneté pour pouvoir bénéficier de ce complément de salaire de la prévoyance à 1 an au lieu de 3 ans (signé par FO en juillet 2013), c'est encore **FO**

Ce que FO revendique aujourd'hui pour les salariés de la coiffure

- > L'augmentation des salaires
- > La mise en place de titres-restaurant
- > L'amélioration continue de l'ensemble de vos droits

Pourquoi adhérer à FO ?

- > Pour donner du poids à FO dans le cadre des négociations nationales
- > Pour bénéficier d'un soutien juridique compétent et dédié à la coiffure et l'esthétique
- > Pour recevoir les informations relatives à l'actualité sociale de la coiffure et de l'esthétique (magazine FO Coiffure et esthétique, circulaires)

Bulletin d'adhésion



SYNDICAT GÉNÉRAL FORCE OUVRIÈRE DES SERVICES DE LA COIFFURE ET DE L'ESTHÉTIQUE (S.G.FO.SCE)

7, passage Tenaille, 75680 Paris Cedex 14 / Contact : Alain Sklenard (permanence tous les lundis)
Tél. : 01 40 52 86 11 - alain.sklenard@fgta-fo.org

Je soussigné(e), déclare adhérer au Syndicat général Force Ouvrière des Services de la Coiffure et de l'Esthétique

Nom :
Prénom : Né(e) le : à
N°, nom de la voie :
Code postal : Ville :
Tél : Email :

Je souhaite / **Je ne souhaite pas** recevoir les informations syndicales (*rayez la mention inutile*)

Date d'adhésion :

Signature

La cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôts (remboursement par l'Etat pour ceux qui ne payent pas d'impôts, ou déduction fiscale pour les adhérents imposables) à hauteur de 66 %.

Tarifs 2014	Cotisation	Crédit d'impôts 66 %	Coût final cotisation
Temps plein 1 carte/12 timbres	137 euros	91 euros	46 euros
Temps partiel et contrat pro 1 carte / 6 timbres	76 euros	51 euros	25 euros

L'adhésion peut être prélevée en deux fois :

- > Premier semestre, une carte + six timbres : 76 euros
- > Second semestre, six timbres : 61 euros